



Conseil économique et social

Distr. générale
25 octobre 2010
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Neuvième session

New York, 24 janvier-4 février 2011

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

et autres questions d'organisation

Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.
4. Contributions régionales et sous-régionales.
5. Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté :
 - a) Gestion communautaire des forêts;
 - b) Développement social et communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts;
 - c) Aspects sociaux et culturels.
6. Année internationale des forêts.
7. Questions nouvelles.
8. Débat de haut niveau.
9. Débat multipartite.
10. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts.
11. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.
12. Fonds d'affectation spéciale du Forum.



13. Questions diverses.
14. Dates et lieu de la dixième session du Forum.
15. Ordre du jour provisoire de la dixième session du Forum.
16. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa neuvième session.

Annotations

1. Élection du Bureau

L'article 15 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social prévoit qu'à la première séance d'une session ordinaire, le Forum des Nations Unies sur les forêts élit parmi les représentants de ses membres un président et d'autres membres du Bureau selon que de besoin (voir E/5975/Rev.1). Conformément à la résolution 2000/35 du Conseil, par laquelle le Forum a été créé, le Bureau du Forum est composé d'un président et de quatre vice-présidents, dont l'un fait également fonction de rapporteur, élus selon le principe de la répartition géographique équitable. Par sa décision 2007/273, le Conseil a décidé qu'à partir de la huitième session du Forum, les membres du Bureau resteraient en fonctions pendant deux ans.

À la 1^{re} séance de sa neuvième session, le 1^{er} mai 2009, le Forum a élu MM. Ndiawar Dieng (Sénégal), Ingwald Gschwandtl (Autriche), Raymond Harold Landveld (Suriname) et Zainol Rahim Zainuddin (Malaisie) membres du Bureau pour la session. L'élection du membre appartenant au groupe régional des États d'Europe orientale et celle du Président ont été reportées à une date ultérieure. Après la 1^{re} séance, le secrétariat a reçu la candidature de M. Arvids Ozols (Lettonie) au nom du Groupe des États d'Europe orientale. Le Forum souhaitera peut-être élire le dernier membre du bureau.

2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Conformément à l'article 7 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, au début de la session, le Forum arrête l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté (E/CN.18/2011/1)

3. Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

Dans sa résolution 62/98, l'Assemblée générale a adopté l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts. Il est prévu dans le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015, adopté à la septième session, qu'à chaque session, le Forum axe notamment ses travaux sur les progrès accomplis dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (E/CN.18/2011/2)

4. Contributions régionales et sous-régionales

Au paragraphe 2 de sa résolution 2006/49, le Conseil économique et social a ajouté au Forum des Nations Unies sur les forêts plusieurs nouvelles fonctions principales, l'une d'elles consistant à renforcer l'interaction avec les mécanismes, institutions et instruments régionaux et sous-régionaux ayant trait aux forêts afin de faciliter une coopération élargie et une mise en œuvre efficace d'une gestion durable des forêts et de contribuer également aux travaux du Forum. Selon le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015, le Forum sert d'instance de dialogue avec les processus, mécanismes, instruments et organisations régionaux et sous-régionaux s'intéressant aux forêts. Par ailleurs, dans la résolution qu'il a adoptée à sa huitième session¹, le Forum a invité les organisations et processus régionaux et sous-régionaux à apporter des contributions à sa neuvième session consacrée au thème « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté ».

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les contributions régionales et sous-régionales (E/CN.18/2011/3).

5. Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté :

- a) **Gestion communautaire des forêts**
- b) **Développement social et communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts**
- c) **Aspects sociaux et culturels**

Conformément à son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015, le Forum a décidé d'examiner, à sa neuvième session, au titre du thème général intitulé « Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté », les thèmes subsidiaires suivants : a) gestion communautaire des forêts; b) développement social et communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts; c) aspects sociaux et culturels. Les débats sur ces thèmes subsidiaires se tiendraient dans le cadre de la mission principale de la session du Forum et de l'examen des questions intersectorielles et des points communs de l'ordre du jour tels qu'ils sont énumérés dans le programme de travail pluriannuel.

¹ Voir E/2009/42-E/CN.18/2009/20, chap. I.B.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur la gestion communautaire des forêts (E/CN.18/2011/4)

Rapport du Secrétaire général sur les forêts au service des populations : fonctions culturelles et sociales des forêts et développement social (E/CN.18/2011/5)

Rapport du Secrétaire général sur les conclusions et recommandations visant à faire face aux principaux problèmes qui se posent en ce qui concerne la question des forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre et de l'élimination de la pauvreté (E/CN.18/2011/6)

6. Année internationale des forêts

Dans sa résolution 61/193 du 20 décembre 2006, l'Assemblée générale a proclamé 2011 Année internationale des forêts et a prié le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts de servir de centre de coordination pour la célébration de l'année, en collaboration avec les gouvernements, le Partenariat de collaboration sur les forêts et les organisations et processus internationaux, régionaux et sous-régionaux, ainsi qu'avec les grands groupes concernés.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur l'Année internationale des forêts (E/CN.18/2011/7)

7. Questions nouvelles

Dans le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015, il est prévu que le Forum peut décider d'inscrire à l'ordre du jour de chacune de ses sessions des questions nouvelles d'importance mondiale concernant les forêts et la gestion forestière durable, à condition qu'elles soient urgentes, imprévues et pas encore envisagées dans l'ordre du jour de la session concernée. Le bureau de la neuvième session a donc décidé d'inscrire des questions nouvelles qui seraient examinées au titre du thème général de la session et dans le cadre du débat de haut niveau.

8. Débat de haut niveau

Aux termes de la résolution 2000/35 du Conseil économique et social, le Forum tient un débat ministériel de haut niveau, et notamment un débat général avec les chefs de secrétariat des organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, ainsi que d'autres organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux s'occupant de forêts. Conformément à son programme de travail pluriannuel pour la période 2007-2015, le Forum tiendra un débat ministériel de haut niveau en 2011 et en 2015.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le débat de haut niveau (E/CN.18/2011/8)

9. Débat multipartite

Attachant une grande valeur à la participation des grands groupes à ses travaux, le Forum a prévu dans son programme de travail pluriannuel d'organiser des débats multipartites auxquels participeraient les neuf grands groupes retenus dans Action 21. À chaque session depuis sa deuxième session tenue en 2002, le Forum a organisé un tel débat, offrant ainsi aux États Membres, aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et aux grands groupes la possibilité d'échanger des idées et des informations sur ses travaux. Le secrétariat est en contact permanent avec les grands groupes et les consulte régulièrement sur la planification de ces débats. Le débat multipartite de la neuvième session aura pour objet de solliciter les vues des participants sur le thème général et les thèmes subsidiaires.

Documentation

Note du secrétariat sur le débat multipartite (E/CN.18/2011/9 et additifs), transmettant les documents de travail fournis par les grands groupes.

10. Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts

À sa première session tenue en 2001, le Forum des Nations Unies sur les forêts a décidé d'établir et d'entretenir des contacts, de coopérer et de s'employer activement à créer des synergies avec les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les commissions techniques du Conseil économique et social et d'autres instances, organisations, institutions et instruments internationaux et régionaux intéressés. Le Forum souhaitera peut-être étudier les moyens de renforcer davantage la coopération et la coordination des politiques et des programmes, et communiquer des orientations à cet égard au Partenariat de collaboration sur les forêts.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coopération et de la coordination des politiques et des programmes (E/CN.18/2011/10)

Document d'information sur le cadre 2009 et 2010 du Partenariat de collaboration sur les forêts (E/CN.18/2011/11)

11. Moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts

Dans le programme de travail pluriannuel du Forum, il est prévu que les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts constituent une question intersectorielle à examiner à chaque session. Le Forum a inscrit cette question à l'ordre du jour de sa huitième session et a décidé d'achever à sa neuvième session l'examen du projet de texte qui a été élaboré avec des crochets lors des consultations officieuses. Dans sa décision 2009/240, le Conseil économique et social a noté que le Président de la neuvième session du Forum entendait mener des consultations informelles en vue de parvenir à un accord sur les questions de fond traitées dans le projet de texte élaboré avec des crochets et, au cas où un accord serait trouvé sur ces questions, autorisé la tenue, en 2009, d'une session extraordinaire d'une journée de la neuvième session du Forum aux fins de

l'adoption du texte négocié. Par voie de conséquence, à la session extraordinaire de sa neuvième session, tenue le 30 octobre 2009, le Forum des Nations Unies sur les forêts a adopté une résolution sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (voir E/2009/118-E/CN.18/SS/2009/2), dans laquelle il a créé un groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée et un processus de facilitation.

Dans sa décision 2009/268, le Conseil économique et social a pris acte du rapport sur les travaux de la session extraordinaire. Aux termes de la résolution susmentionnée, le groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée doit se réunir deux fois, avant la neuvième session et avant la dixième session. Le Forum examinera donc le rapport du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur les travaux de sa première réunion tenue à Nairobi du 13 au 17 septembre 2010. Il examinera également l'exécution du processus de facilitation au titre du point 11 de l'ordre du jour.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur les moyens de mise en œuvre d'une gestion durable des forêts (E/CN.18/2011/12)

Rapport du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée pour le financement des forêts sur les travaux de sa première réunion (E/CN.18/2011/13)

Note du secrétariat concernant la première réunion du Groupe spécial intergouvernemental d'experts à composition non limitée pour le financement des forêts (E/CN.18/2010/2)

12. Fonds d'affectation spéciale du Forum

Il est prévu dans le programme de travail pluriannuel du Forum pour la période 2007-2015 que le secrétariat du Forum présente à chaque session un rapport sur le fonctionnement du fonds d'affectation spéciale du Forum, dans lequel il indiquerait le montant et les sources des contributions et expliquerait la façon dont les fonds ont été utilisés.

Documentation

Note du secrétariat sur le fonds d'affectation spéciale du Forum des Nations Unies sur les forêts (E/CN.18/2011/14)

13. Questions diverses

Le Forum souhaitera peut-être examiner toutes les questions qui pourraient faire l'objet d'un débat au titre de ce point.

14. Dates et lieu de la dixième session du Forum

Le Forum décidera des dates et du lieu de la dixième session.

15. Ordre du jour provisoire de la dixième session du Forum

Le Forum recommandera au Conseil économique et social d'adopter l'ordre du jour provisoire de la dixième session.

16. Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa neuvième session

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, le Forum présentera au Conseil un rapport sur les travaux de sa session.
